

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

Nombre de membres élus : 9

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : 9

Le 9 février 2023, le Comité de la Caisse des Ecoles du Lavandou s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI,

Présents : M. BERNARDI Gil, Mme CERVANTES Frédérique, Mme JANET Nathalie, Mme GERBE Nicole, M. COLLIN Gilles, Mme TOUZE-ROUX Laurence, Mme BINOIS Myriam, Mme MOUTET Laurence, Mme FERRAND Corinne

Absents excusés : /

Date de la convocation : 27 janvier 2023

N° délibération : 3-2023

CONTRAT SIVAAD

Fournitures d'habillement – Entretien et Nettoyage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la Convention Constitutive du Groupement de Commandes des Collectivités du Var,

Vu la délibération n°2-2022 du 17 mars 2022 du Comité de la Caisse des Ecoles autorisant Monsieur le Président à signer les accords cadre relatifs aux marchés de fournitures, d'habillement, d'articles chaussants, d'accessoires et EPI.

Considérant le courrier du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) relatif à la mise en place d'un avenant n°1 aux accords cadre susmentionnés

Considérant que ces avenants porteront sur les lots **n°1-I01** « articles de ménage, matériels et appareils pour l'entretien et le nettoyage des surfaces, pour circonstances imprévisibles », **n°2-I02** « produits d'hygiène corporelle en collectivité (hors petite enfance) », **n°3-I03** « produits d'entretien et de nettoyage pour les surfaces », **n°4-I04** « produits à usage unique (hors papiers et couches) », **n°5-I05** « produits papiers à usage unique (hors couches) », du marché de fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène, **n°10-I10** « produits d'entretien issus de la biotechnologie, pour circonstances imprévisibles » et **n°7-I07** « sacs poubelles et articles connexes pour circonstances imprévisibles ».

Considérant que ces avenants porteront également sur le lot **n°1-V01** « Vaisselle et accessoires de table pour les restaurants collectifs à caractère social » du marché de fournitures de matériel et d'équipement pour les restaurants collectifs à caractère social des collectivités locales.

Le COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DU LAVANDOU
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE avec 9 voix

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre susmentionné, pour les lots suivants :

- Lot n°1-I01 « articles de ménage, matériels et appareils pour l'entretien et le nettoyage des surfaces, pour circonstances imprévisibles » lot n°2 « produits d'hygiène corporelle en collectivité (hors petite enfance) », lot n°3 « produits d'entretien et de nettoyage pour les surfaces », lot n°4 « produits à usage unique (hors papiers et couches) » lot n°5 « produits papiers à usage unique (hors couches) », du marché de fournitures et équipements d'entretien, de nettoyage et d'hygiène, et Lot n°7-I07 « sacs poubelles et articles connexes pour circonstances imprévisibles, lot n°10-I10 « produits d'entretien issus de la biotechnologie, pour circonstances imprévisibles »
- Lot n°1-V01 « Vaisselle et accessoires de table pour les restaurants collectifs à caractère social » du marché de fournitures de matériel et d'équipement pour les restaurants collectifs à caractère social des collectivités locales.

PRECISE que l'objectif dudit avenant est d'entériner le dispositif suivant :

- Révision des prix trimestrielle en lieu et place de la révision des prix annuelle prévue initialement au contrat.
- Règlement des commandes sur la base du nouveau BPU révisé au trimestre.
- Clause de revoyure trimestrielle, permettant d'examiner l'évolution des conditions économiques du marché, jusqu'à son terme fixé au 31/12/2023.

FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président Gil BERNARDI

